



---

CONFERENCE  
DES PRESIDENTS  
D'UNIVERSITE

La recherche universitaire  
dans l'espace européen



## **Communication de la Commission européenne**

### **« Vers un espace européen de la recherche »**

#### **Position de la Conférence des Présidents d'Université française**

**(20 avril 2000)**

Lors de son colloque annuel, tenu à Bordeaux les 16 et 17 mars et consacré à « La recherche universitaire dans l'espace européen », la Conférence des Présidents d'Université (CPU) a consacré une large part de ses discussions à la communication de la Commission Européenne « Vers un espace européen de la recherche » et avait invité le Commissaire Philippe Busquin à présenter lui-même cette communication. Le texte ci-dessous reprend les conclusions de ces discussions qui semblent avoir fait l'objet d'un large consensus.

La CPU est favorable à l'objectif ambitieux de cette communication : construire, à terme, une Europe de la recherche au même titre qu'il existe une Europe de l'économie ou une Europe spatiale. Se plaçant dans une perspective à long terme, la CPU soutiendra tous les efforts qui tendront à mettre en place un espace unique de la recherche européenne qui devra être : compétitive avec les Etats Unis et le Japon, tant en qualité qu'en volume; ouvert à tous et concerné par les grands problèmes de société; moteur dans le développement économique de l'Europe et dans la réalisation de sa cohésion sociale.

Compte tenu de la diversité des Etats de l'UE et de l'élargissement prochain de celle-ci à d'autres Etats, la CPU est consciente que cet objectif ne sera atteint que dans quelques années, mais elle est convaincue que les universités peuvent et doivent s'impliquer fortement dans cette évolution dans la mesure où elles sont à la fois productrices et dispensatrices de savoirs et qu'elles sont des lieux d'interrogation et de discussion sur l'ensemble des problèmes de société. En outre, la dimension européenne qu'il leur sera ainsi permis d'atteindre, leur permettra de s'ouvrir largement aux savoirs, aux technologies développées dans les autres Etats membres et donc de faire progresser leurs compétences propres et d'acquérir ainsi une bonne compétitivité au niveau mondial.

La CPU approuve aussi, pour l'essentiel, les différents éléments abordés dans cette communication pour lesquels elle a formulé certains commentaires (mobilité, grands équipements, centres d'excellence, relations universités-entreprises).

Elle regrette néanmoins que certains aspects qui lui semblent fondamentaux pour la construction d'une Europe de la recherche et de la connaissance ne soient pas abordés dans cette communication ou ne se voient pas accorder une importance suffisante (recherche fondamentale, recherche en SHS, rôle central des universités dans la recherche



## I – A PROPOS DES ELEMENTS ABORDES DANS LE DOCUMENT DE LA COMMISSION

### 1 – La mobilité

Développer la mobilité des chercheurs, au delà de ce qui existe déjà, constitue un moyen efficace et nécessaire pour progresser vers la construction d'un espace de recherche européen.

Pour que la mobilité devienne une pratique courante et largement répandue, il convient dans un même temps d'éliminer les obstacles (administratifs, juridiques, financiers) et de prendre des mesures incitatives faisant apparaître clairement ses aspects valorisants.

Alors que les Etats membres doivent s'impliquer très fortement pour assouplir les conditions d'accueil des chercheurs d'autres pays, l'UE pourrait faciliter la mobilité en augmentant son soutien financier et en incitant à généraliser certaines bonnes pratiques : co-tutelles de thèses, écoles doctorales européennes et doctorat européen.

Une analyse fine des implications sociologiques de la mobilité en termes de carrière et d'emploi devrait être réalisée par la Commission. Elle aiderait les chercheurs, quels que soient leur âge, leur niveau professionnel et leur domaine d'activité à mieux apprécier les bénéfices de la mobilité (qui ne doit pas être considérée de la même manière dans tous les secteurs d'activité).

### 2- Les grandes équipements et les réseaux électroniques

L'échelle européenne apparaît incontestablement bien adaptée pour en optimiser l'efficacité.

L'Europe dispose déjà de grands équipements qui ont vu le jour sans l'appui de l'UE et il existe des accords multilatéraux regroupant des consortiums de pays européens qu'il faut savoir revitaliser, car ils constituent des instruments efficaces. Mais l'UE doit aller plus loin par des prises de position politiques qui permettent d'organiser une véritable coordination de la communauté scientifique européenne faisant valoir sa propre légitimité, en toute indépendance des décisions que les gouvernements des Etats auront à prendre. La CPU exprime donc son accord avec les premières propositions de la Commission qui semblent aller dans ce sens et envisagent dans un premier temps l'établissement préalable de tableaux de bord prospectifs sur l'organisation des différents équipements au sein de l'UE.



Ces considérations valent aussi pour les réseaux informatiques à haut débit. Néanmoins, dans ce domaine, si l'on ne veut pas que s'accroisse le retard de l'Europe par rapport aux Etats Unis, il semble qu'il faille aller plus loin qu'une simple coordination : il est urgent d'aboutir à une structure européenne intégrée dans un délai rapide, ce qui appelle à une prise de décision européenne au cours de l'année 2000.

### **3- Les Centres d'excellence**

Ce concept semble à première vue séduisant car susceptible de répondre aux exigences de qualité et de compétitivité déjà évoquées. La CPU émet néanmoins un certain nombre de réserves sur ce point.

En premier lieu, l'excellence ne se décrète pas, ce qui pose la question de son évaluation. La qualité de la recherche ne se mesure pas qu'au nombre de prix Nobel ou de médailles Fields, ou au nombre des publications; bien d'autres facteurs doivent être pris en compte, tels que la masse critique de chercheurs qui peut être mobilisée sur l'ensemble des domaines de recherche, la capacité à attirer des chercheurs étrangers, à placer les étudiants sur le marché de l'emploi,...

En second lieu, ce concept risque de provoquer un clivage de la recherche européenne en deux catégories d'institutions : les unes ayant une vocation internationale et recevant des financements nationaux et européens, les autres des soutiens régionaux ou locaux hypothétiques et une moindre capacité à se développer durablement; autrement dit, il risque d'être en contradiction avec l'objectif de cohésion. Il importe donc, qu'en plus d'être des lieux d'excellence de la recherche, ces centres (en réseau ou non) aient une obligation de dissémination des résultats et de formation des jeunes chercheurs en direction, en particulier, des régions moins favorisées.

### **4 - Les structures et programmes de recherche européens**

Il existe actuellement à l'échelle européenne des structures et programmes divers qui peuvent être, un peu arbitrairement, regroupés en 3 types : les laboratoires ou centres de recherche (CERN, ESRF, ILL, EMBL,...); les agences intergouvernementales (e.g., ESA) ou non-gouvernementales (e.g. ESF) ; et les programmes européens de coopération : Euréka, Cost et, plus récemment à l'initiative de l'UE, les PCRD et les programmes Interreg. Les PCRD ont été les programmes les plus visibles, les mieux financés et ont été explicitement tournés vers l'un des pans de la construction européenne : les liens entre les universités et les entreprises.

La création d'un espace européen de la recherche doit s'appuyer à la fois sur l'existence reconnue de l'UE et sur les structures et programmes existants. Réduire leur nombre est sans doute souhaitable, mais ne doit pas s'accompagner d'une uniformisation des procédures d'accès ni d'une lourdeur bureaucratique accrue. Maintenir une diversité est souhaitable dans une phase de transition qui devrait permettre aussi un début de coordination des politiques des acteurs de la recherche, qu'il s'agisse des Etats ou des institutions scientifiques. A cette fin, la mise en place, au sein du PCRD, d'un programme spécifique dédié à la coordination devrait permettre de concrétiser le concept de projet à géométrie variable rendu nécessaire par l'élargissement de l'UE



## II – LES ELEMENTS QUI NE SONT PAS SUFFISAMMENT PRIS EN COMPTE

### 1- La recherche fondamentale

Si le document de la Commission européenne évoque très brièvement la nécessité pour l'Europe de ne pas réduire son investissement dans ce domaine et de ne pas laisser disparaître la créativité dans l'Europe du XXIème siècle, il ne va pas plus loin. Il semblerait donc que la recherche fondamentale doive rester essentiellement de la compétence des nations et la contribution européenne à cette recherche confinée aux limites (étroites) fixées par le PCRD. Le type de recherche concerné par cet « espace européen de la recherche » semble donc conçu comme identique à celui du PCRD : pour l'essentiel limité à la R&D et à l'innovation et déterminé par l'existence immédiate d'un marché.

Cette absence de la recherche fondamentale semble particulièrement surprenante dans un document intitulé « Pour un espace européen de la recherche ». Comment, en effet, concevoir un espace de la recherche qui exclut d'emblée une partie essentielle de la recherche ? Comment préparer l'innovation future sans recherche fondamentale ?

La CPU, particulièrement concernée par tous les aspects de la recherche, souhaite donc que la recherche fondamentale trouve toute sa place dans cet espace européen de la recherche. Cela implique, compte tenu de l'historique des pratiques européennes dans ce domaine, que la Commission européenne y porte une attention très particulière, en formulant en particulier une liste d'actions à mener pour réaliser cet objectif.

### 2 – La recherche en lettres et en sciences humaines et sociales

Une partie de ce qui précède s'applique aux lettres et aux sciences humaines et sociales. Dans l'actuel PCRD elles sont considérées pour leur apport possible à d'autres disciplines et non comme des disciplines devant développer leur propre problématique de recherche. Trois domaines leur sont concédés : participer à un projet pluridisciplinaire, démontrer l'utilité socio-économique d'une proposition et répondre à des questions en rapport direct avec certaines préoccupations de la Commission (conséquences de l'élargissement, changements socio-économiques, construction d'indicateurs,...). Rien dans le document actuel de la Commission ne semble indiquer qu'elles seront conçues différemment.

Si l'on souhaite construire un véritable espace européen de la recherche, toutes ces disciplines doivent figurer dans leur intégralité, y compris en recherche fondamentale. On sait que ces recherches auront des retombées importantes sur la société dans tout l'espace européen.

### 3 – La place des universités

La Conférence des Présidents d'Université réaffirme le rôle important que les universités européennes jouent dans la mise en place de l'espace européen de la recherche. Le lien étroit qu'elles assurent entre recherche et formation, la multidisciplinarité de leurs activités de recherche,



leur implantation sur la totalité de l'espace européen et leur longue tradition de coopérations et d'échanges constituent autant d'atouts pour qu'elles deviennent des acteurs privilégiés dans cette construction de l'Europe de la recherche. La fusion prochaine de l'Association des Recteurs Européens (CRE) et de la Confédération des Conférences des Recteurs de l'Union Européenne doit permettre une meilleure coordination des politiques de recherche universitaires nationales et renforcera le poids des universités auprès des instances de l'UE.

La construction d'un espace européen de la recherche ne peut être conçu séparément de la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur auquel travaillent les universités européennes après la rencontre de la Sorbonne et le colloque de Bologne.



La recherche universitaire  
dans l'espace européen

**Bordeaux 17 mars 2000**



## **Compte rendu des ateliers**

**Jean-Yves MERINDOL**  
**Président de l'Université Louis Pasteur- Strasbourg**  
**Président de la Commission de la Recherche**

La tâche qui m'a été confiée de faire la synthèse des ateliers est évidemment impossible. Les rapporteurs des différents ateliers ont eux-mêmes eu le plus grand mal à faire tenir sur deux pages les principales conclusions de leurs ateliers. Je les remercie d'avoir réussi à le faire dans des délais très brefs. Plutôt que reprendre chaque atelier un par un, je vais tenter d'établir cette synthèse en identifiant quelques grands thèmes transversaux.

- Dans un premier temps, je m'attacherai à faire apparaître les rapports existants entre la recherche et l'Europe (au sens large du terme : il ne s'agit pas seulement de l'Europe des 15 ou des institutions politiques qui la représentent comme l'Union européenne).
- Ensuite, j'examinerai avec vous quelques exemples d'activités. L'histoire des rapports entre Europe et recherche a été différente d'un secteur à l'autre, ce qui conduit à des situations et à des demandes très variables selon les disciplines.
- En conclusion, j'aborderai les conséquences de tout cela sur la structuration de la recherche européenne, notamment au plan institutionnel et politique.

Je précise que pour laisser du temps au débat, je ne pourrai pas rentrer dans toutes les nuances qui sont apparues lors des travaux en ateliers.

### **I. Les rapports entre Europe et recherche**

J'ai relevé deux idées forces, certes pas antinomiques, mais de nature différente.

#### **1. La compétition avec l'Amérique du Nord et le Sud-Est asiatique.**

Dans cette compétition, aucun des pays européens ne peut faire le poids à lui seul : c'est à l'échelle européenne que la recherche doit être pensée. C'est dans cette perspective que la politique européenne de recherche se construit en abordant les relations universités/entreprises, la politique d'innovation, l'attractivité des étudiants (faire en sorte qu'ils viennent en France et en Europe plutôt que d'aller aux Etats-Unis), les grands équipements. Cette politique compétitive se doit évidemment de mettre l'accent sur la qualité : on ne peut pas jouer en deuxième division. On retrouve une partie de ces idées dans la construction du 5<sup>ème</sup> PCRD.

#### **2. Un espace de recherche cohérent et solidaire**

Une deuxième conception de ce que doit être la construction de la recherche européenne a été largement évoquée dans les ateliers. Il s'agit de constituer un espace de cohésion, de solidarité,



voire de citoyenneté européenne. On conçoit l'Europe comme un espace politique et culturel, un lieu de travail naturel. Les mots clés ne sont pas les mêmes : on parlera de solidarité, de cohésion, de mobilité des personnes, de recherche en sciences humaines et sociales ou encore de la place particulière de la recherche fondamentale.

De surcroît, l'Europe se trouve devant la nécessité de l'élargissement. On va passer d'une « petite » Europe à 15 à une Europe à 30, voire plus. C'est un défi redoutable pour les institutions européennes, et les choix qui seront faits auront des conséquences très importantes sur l'avenir de la recherche européenne, et sur la place que les institutions politiques européennes vont pouvoir y jouer.

## **II. Exemples d'activités**

### **1. Les différentes structures de recherche**

De nombreuses initiatives européennes en matière de recherche se sont développées entre l'après guerre et les années 80. Elles sont très diverses et peuvent être, un peu arbitrairement, regroupées en trois types : laboratoires ou centres de recherche, agences, programmes de coopération.

On peut citer, comme relevant du premier type, le CERN et l'Institut Paul Langevin de Grenoble, laboratoires de recherche qui ont développé des programmes de qualité.

Parmi les agences, certaines sont intergouvernementales, telle l'ESA (Agence Spatiale Européenne), d'autres sont non-gouvernementales, telle l'ESF (Fondation Européenne de la Science).

Les programmes européens de coopération ont commencé à travers des initiatives intergouvernementales comme EUREKA ou COST. Au cours des années 80, l'Union Européenne a élaboré des Programmes de Recherche, parmi lesquels les PCRD et les programmes Interreg. Ces programmes sont les plus visibles, les plus forts et les plus connus et ont été explicitement tournés vers l'un des pans de la construction européenne : les liens entre les Universités, la recherche et les entreprises. Depuis une quinzaine d'années, les PCRD ont gagné en importance et en visibilité. Les autres actions ont souvent continué mais l'influence financière et l'importance pratique du PCRD ont influencé beaucoup d'autres programmes.

### **2. Exemples**

#### *a. Les sciences humaines et sociales*

Il existe incontestablement un malaise des Sciences Humaines et Sociales vis-à-vis de la recherche européenne. Si elles sont présentes dans certains programmes européens, comme les programmes COST, c'est avec une place modeste, et elles n'ont donné lieu à aucune organisation véritablement structurée à l'échelle européenne comme des Fondations, laboratoires ou agences. Elles trouvent difficilement leur place dans le 5<sup>ème</sup> PCRD.

Ces disciplines expriment plusieurs reproches vis-à-vis des dispositifs européens en matière de recherche. En premier lieu, les PCRD mettent en jeu de lourds mécanismes qui sont plutôt à la



portée des structures les plus solides (les laboratoires des grandes industries ou les disciplines qui ont une structuration académique plus forte, avec des laboratoires très organisés). En second lieu, elles s'estiment souvent considérées dans les programmes européens comme un instrument au service d'autres sciences, et non comme des disciplines ayant leur propre problématique de recherche, y compris en recherche fondamentale. Cela explique en partie leur faible implication dans les programmes de recherche européens.

Toutes ces difficultés ne proviennent pas uniquement des « défauts » des programmes européens. Il est vrai que les Sciences Humaines et Sociales entretiennent un lien ténu, parfois trop ténu, avec les acteurs extérieurs, et notamment avec le monde de l'entreprise. Néanmoins, tout le monde pense qu'elles doivent avoir toute leur place dans le processus de construction de l'Europe politique et sociale. Elles sont essentielles pour bien comprendre ce nouvel espace dans toutes ses dimensions. Elles auront beaucoup à apporter pour faciliter l'adhésion des pays d'Europe Centrale et Orientale.

#### *b. Les grands équipements*

Certains grands équipements de recherche se sont construits à l'échelle européenne, sans attendre pour le faire la création de l'Union Européenne. L'échelle européenne apparaît la plus adaptée à ce type, et raisonner à ce niveau leur donne la place la plus efficace pour la compétition internationale, en permettant à l'Europe d'être un concurrent reconnu des autres grands pays de la recherche scientifique.

Les réussites observées montrent qu'il faut continuer à favoriser des politiques de collaboration, qui peuvent être à géométrie variable. Les accord multilatéraux, regroupant des consortiums de pays européens, restent un instrument efficace qu'il faut savoir revitaliser. Mais ceci ne suffit pas et on ne peut éviter de s'interroger sur ce que doit être la nature de l'action de l'Union Européenne. Doit-elle seulement inciter à cette coopération ? Doit-elle plus directement l'organiser ? En Europe, il est actuellement difficile de concevoir les choses de la même façon qu'aux États Unis d'Amérique où les grandes orientations stratégiques de la recherche, et en particulier les décisions concernant les très grand équipements, sont exprimées dans des discours du président américain.

Ces grands équipements nécessitent une coordination entre pays pour regrouper les moyens financiers, mais aussi une coordination de la communauté scientifique à une échelle européenne pour qu'elle puisse jouer un rôle actif et qu'elle puisse, à sa place, faire valoir sa propre légitimité. La Fondation Européenne de la Science a déjà joué un rôle important en la matière et il serait souhaitable que ce rôle puisse être encore développé. Il demeure important de trouver des instruments permettant de faire émerger un point de vue scientifique, indépendant des décisions que les gouvernements ont à prendre.

Il existe une demande de tableaux de bord prospectifs de l'organisation des différents équipements à l'échelle européenne. Ceci permettrait à chacun des États membres de mieux comprendre dans quel contexte, et avec quelles collaborations, il doit définir sa politique.

#### *c. Les sciences de la nature et de la vie*

Les sciences de la nature et de la vie se sentent à leur aise dans les PCRD actuels. Ceci est assez compréhensible: la principale problématique de l'actuel PCRD (orienter l'activité scientifique en fonction de questions provenant de la demande sociale) est naturelle dans ce secteur.



En conséquence, dans l'atelier correspondant, le questionnement principal a été très pratique : il s'agissait de la nécessité d'un soutien technique, organisationnel et juridique pour aider les laboratoires souhaitant participer aux programmes européens. En clair, il est nécessaire d'organiser des « cellules Europe » dans les universités. Celles-ci peuvent se concevoir à l'échelle d'une université ou d'un site universitaire. Cette préoccupation n'est bien sûr pas propre à cette discipline. La nécessité a également été pointée d'une plus grande participation des scientifiques français relevant des disciplines médicales dans les programmes européens. Une information spécifiquement ciblée vers les facultés de médecine ou les autres UFR de santé semble nécessaire. Une importance particulière a été portée à l'ouverture pluridisciplinaire, non seulement avec les autres sciences naturelles, mais aussi avec les Sciences Humaines et Sociales.

#### *d. Les relations universités/entreprises*

Le PCRD a été en grande partie construit dans le souci de développer les relations entre universités et entreprises et il est effectivement considéré comme un outil adapté à cet objectif. L'atelier s'est donc surtout penché sur les faiblesses et les points forts de l'organisation de ces relations universités/entreprises (conçues comme relations à l'échelle européenne) en France. Comme symptôme de ces faiblesses, a notamment été évoqué le nombre insuffisant de coordonnateurs des programmes de recherche européens, souvent faute de moyens. On a par ailleurs cité l'articulation délicate de ces programmes européens avec d'autres échelons, notamment les échelons régionaux, qui deviennent partout de plus en plus importants, pratiquement et stratégiquement. On sait en effet que les programmes européens sont - dans les faits - tournés vers les relations avec les grandes entreprises, alors que les programmes régionaux encouragent avec plus d'efficacité les relations entre les universités et les PME/PMI. Une place plus large doit aussi être faite aux sciences humaines et sociales : les problèmes des entreprises ne sont toujours de nature technologiques mais relèvent souvent de questions d'organisations, de droit, de ressources humaines. La mobilité des personnels entre les universités et les entreprises a également été citée comme un objectif à encourager, peut-être avec des incitations plus visibles à l'échelle européenne. Mais on sait que c'est depuis longtemps une préoccupation interne à la France, avec des succès limités, ce qui montre la difficulté de l'exercice..

### **III. Les structures, les institutions**

#### **1. La mobilité**

La mobilité est évidemment très proche de l'objectif de cohésion que j'évoquais au début de mon exposé. Cette extrême proximité donne une place particulière à la mobilité géographique : même si la mobilité n'est pas une fin en soi de la construction européenne, cet objectif est bien à développer en tant que tel.

Je n'énumérerai pas les obstacles techniques (réglementation, sécurité sociale, visas, etc.). Je note simplement au passage qu'il est anormal que l'on fasse venir dans un pays européen des chercheurs du monde entier et qu'ensuite, ces chercheurs aient les plus grandes difficultés à se déplacer au sein même de l'Union européenne. Sur ce sujet, la France a des progrès à faire. Un deuxième obstacle apparaît beaucoup plus déterminant. Pour les chercheurs et les universitaires, en effet, la mobilité n'est en rien un avantage. Au contraire, la mobilité est plutôt un frein au recrutement et à la carrière. D'autres types d'activités, comme le management international ou les sciences politiques, ont su



transformer la mobilité en un avantage. Cet obstacle, lié à l'organisation des métiers de la recherche dans la plupart des pays européens, est particulièrement handicapant. La recherche prend ainsi du retard par rapport à d'autres professions, et les chercheurs vont être de moins en moins à l'aise, et de moins en moins influents, dans la nouvelle organisation du monde que l'on voit se dessiner. Il est indispensable de transformer les règles gouvernant les carrières pour que les universitaires mobiles en tirent un avantage.

Au-delà de ce constat, chacun a insisté sur le rôle de la formation, en particulier de la formation doctorale. Par ailleurs, la nécessité de mettre en œuvre une analyse à une échelle disciplinaire fine a été soulignée : les différentes disciplines sont dans des situations distinctes et ont des besoins différents par rapport à la mobilité. Dans ce domaine, des mesures trop globales seront souvent peu efficaces.

## **2. L'information et l'organisation**

Il faut informer en permanence, sans cesse expliquer les mécanismes des contrats européens. Il faut insister pour que les établissements universitaires réfléchissent à ces programmes comme à un enjeu stratégique. Cela implique une organisation interne : on ne peut s'en remettre, dans ce domaine, à l'improvisation et à la bonne volonté. La recherche européenne doit faire partie intégrante de la politique d'établissement et être prise en compte dans l'organisation des établissements. Si les Anglais réussissent mieux, c'est aussi parce qu'ils font preuve d'un plus grand professionnalisme dans ce domaine.

## **3. Espace européen de la recherche, les instruments de coordination**

Hier, le commissaire Philippe Busquin a évoqué l'idée d'un espace européen de la recherche, idée qui avait déjà été lancée en 1984, et même avant. Pour que cette idée puisse maintenant progresser, les universités européennes doivent contribuer au débat organisé autour du texte de la Commission Européenne sur cette problématique

L'Union européenne a une existence politique reconnue. On ne peut pas continuer à ignorer la force politique qu'elle est devenue et se limiter à critiquer ses aspects technocratiques. L'Union Européenne va peu à peu jouer un rôle de plus en plus important, certes plus ou moins direct ; dans l'essentiel des instruments de coopération européens. Pour développer cet espace européen de la recherche, il faudra utiliser les structures et programmes existants, mais aussi favoriser, peut-être par un « programme spécifique » au sein du PCRD, les politiques de coordination entre les acteurs de la recherche, qu'il s'agisse des Etats ou des institutions scientifiques.

## **4. Rôle des universités**

Enfin, il nous faut revenir sur le rôle des universités. D'abord parce qu'elles sont partout en Europe, en France et ailleurs, des acteurs essentiels de la recherche. Ensuite parce que le lien entre la recherche et les formations supérieures est indispensable. Pour prolonger les initiatives européennes qui ont déjà été prises dans ces deux domaines et pour peser sur les décisions à venir, il faut maintenant se doter d'outils européens efficaces. La présence des universités françaises dans la construction de la nouvelle Confédération des recteurs européens apparaît déterminante.



L'élargissement de l'UE va bientôt se faire. Les règles juridiques nouvelles sont à définir au plus vite, dans la composition actuelle, et des dispositions nouvelles, plus souples, sont à mettre en œuvre rapidement entre les actuels États membres. C'est à cette condition que l'élargissement pourra être une réussite pour la recherche en Europe.

Ces diverses questions vont nécessiter des propositions des universités françaises et européennes. J'ai le sentiment que nos deux jours de colloque sauront nous y aider.

## **Discussion générale**

### **Patrick NAVATTE**

Je souhaite signaler quelques-unes des réflexions qui ont été développées ce matin dans notre atelier. Tout d'abord, chacun a exprimé un véritable besoin d'unification des procédures et d'une plus grande transparence. Il faut que les procédures des différents programmes, sans être absolument identiques, puissent converger. Ensuite, je souhaite une simplification des procédures. Je m'attends en particulier à une substitution des crédits et non plus à une additivité. Au niveau des universités, je pense que nous disposons, à travers le BQR, d'outils d'incitation à destination de nos chercheurs qui mériteraient d'être mieux exploités.

### **Jean-Yves MERINDOL**

Je pense que de nombreux laboratoires voient leur implication dans les programmes européens comme un moyen d'accroître leurs moyens, et rien d'autre. Ceci n'est pas illégitime. Néanmoins, la vision stratégique d'un établissement ne doit pas se limiter à cet aspect financier. Au travers des mécanismes de réseaux de collaborations, des cartes de la recherche en Europe sont en train de se dessiner et les établissements qui ne s'y seraient pas intégrés courent le risque de se retrouver au bord de la route.

En ce qui concerne la simplification, tout le monde y est évidemment favorable. Néanmoins, je ne crois personnellement pas à la pertinence d'une simple unification de tous les programmes, d'une part pour des raisons historiques, d'autre part, ce qui est le plus important, parce que le PCRD est un instrument qui ne peut pas servir à tout faire. Le Traité qui régit les règles de l'Union Européenne est trop contraignant pour servir à tout. Nous avons besoin d'autres instruments à l'échelle européenne.

Le PCRD constitue effectivement, par son importance politique et financière, la colonne vertébrale de la structuration européenne de la recherche. Mais on sait bien qu'un corps vivant ne se limite pas à une colonne vertébrale...



### **Georges MOLINIE, Paris IV**

Je considère que les vigoureuses mises au point que vous avez faites pour les Sciences Humaines et Sociales sont inscrites et entendues partout, sauf dans les textes officiels européens... Je me félicite donc que vous ayez évoqué ce point. Par ailleurs, nous avons réfléchi au cours de ces journées sur le thème de la recherche en Europe. Je crois que ce qui est en cause, c'est une nouvelle dimension de l'idée même de recherche européenne, qui n'a jamais été théorisée. A cet égard, une large réflexion en matière de Sciences Humaines et Sociales serait d'après moi nécessaire. Faute de cela, on court le risque d'aboutir à une Europe ne se souciant que du Marché et de « l'économique ». Or la recherche universitaire a et doit conserver une vocation sociale. Par conséquent, si l'on veut établir une Europe sociale, la réflexion en Sciences Humaines et Sociales doit être intégrée dans la recherche européenne !

### **Marie-Jeanne PHILIPPE, Metz**

Vous avez évoqué les obstacles à la mobilité des chercheurs. Pour moi, ces obstacles sont amplifiés par un manque d'information des chercheurs. Je pense donc qu'il faut aider la mobilité pendant toute la vie du chercheur, dès le doctorat. Il faut également souligner que pour rendre nos établissements et nos laboratoires plus attractifs, nous devons nous préoccuper de notre capacité à accueillir des chercheurs étrangers, et notamment dans le domaine industriel. C'est très important

### **Maurice GARDEN, MSU, MENRT**

Je ne suis qu'invité à cette assemblée, mais je me dois d'affirmer que les écoles doctorales aident elles aussi aux contacts entre l'Université et les entreprises. En Ile-de-France, les écoles doctorales aident les docteurs à trouver un emploi dans la société civile.

### **Xavier CHAPUISAT, Paris XI - Paris Sud**

J'ai été frappé, dans l'atelier consacré aux Sciences de la Vie et de la Santé, par deux interventions très contrastées. Premièrement, une anthropologue a expliqué comment elle avait obtenu des programmes européens, en disant : "J'ai découvert avec horreur que ces programmes s'occupaient à 40 % de la qualité scientifique des projets, les autres 60 % n'étant que de l'administratif ". C'est édifiant. Dans la seconde intervention, Monsieur Magnien expliqua que, dans les programmes européens, la recherche étant clairement instrumentalisée, la dimension sociétale, les aspects SHS, l'aide à l'innovation et l'éthique d'une part, la dimension humaine d'autre part, étaient des éléments d'appréciation essentiels. Il fit part de son impression que, en ce qui concerne les industriels, ceux-ci fréquentent les programmes-cadres européens plus pour accéder à un réseau de relations et pour créer dans leurs entreprises une "situation d'un confort" propice à favoriser initiatives et innovations, que pour l'argent à proprement parler. Ce point de vue nous montre comment le financement de la recherche a évolué depuis les années 60, et pas seulement dans le cadre des institutions européennes. Aujourd'hui, il ne suffit plus de se rendre au Ministère pour recevoir des enveloppes budgétaires. Sans nous permettre d'ignorer l'intérêt de ressources financières appréciables, peut être serait-il opportun (si toutefois, nous en sommes d'accord), d'affirmer



collectivement que, pour le financement de la recherche, nous aussi retenons, parmi d'autres, ces critères qui pourront permettre un travail plus profond dans nos établissements respectifs.

### **Josette TRAVERS, Caen**

J'aimerais insister sur l'importance de la pluridisciplinarité. Nous pensons que notre système universitaire doit en être le creuset, mais il rencontre des freins au niveau national, dans l'évaluation des équipes et dans l'évaluation des enseignants-chercheurs. Si nous voulons tenir ce pari de la pluridisciplinarité des programmes, nous devons agir pour lever ces freins.

### **Pierre COUTURIER, Paris**

Je compléterai la présentation de Monsieur Mérindol en évoquant l'irruption d'Internet et son impact sur le monde de la recherche. Hier, j'ai fait remarquer qu'alors que la recherche n'est pas prioritaire pour la Commission européenne, le PCRD a contribué à financer 5,4 % de la recherche européenne. Mais la Commission est en retard sur les nouvelles technologies et leur rôle dans la recherche. Lorsqu'un discours de Clinton ou Gore fixe les objectifs pour la nouvelle génération d'Internet, l'Europe discute encore de la connexion des réseaux nationaux à l'intérieur d'un système qui n'est pas encore à une dimension européenne. Cela constitue une véritable démission : on préfère discuter avec une *start-up* de Chicago plutôt que de discuter entre grands réseaux de recherche européens ! Nous risquons de rater le train de l'Internet 2.

### **Jean-Yves MERINDOL**

Dans la plupart des cas, l'espace européen doit être un lieu de coordination des politiques nationales de recherche. Dans d'autres cas, plus limités en nombre, il doit être le lieu d'élaboration d'une politique de recherche totalement intégrée à l'échelle européenne. On ne peut plus simplement raisonner, dans certains domaines, en termes de coordination des politiques nationales. L'exemple des réseaux ou des publications me semble pouvoir, et même devoir, relever d'une politique totalement intégrée.

Par ailleurs, j'aurais dû évoquer dans ma synthèse la question des centres d'excellence. Les débats sur ce sujet ont été vifs, et il est assez difficile d'en faire une synthèse consensuelle. Personne ne conteste la nécessité d'une politique de qualité. Le corollaire en est l'établissement d'une échelle de valeurs, sous une forme ou sous une autre, par exemple au travers de classements. On retrouve ici l'approche « compétition internationale » de la construction européenne. Mais cette politique de qualité ne doit pas conduire à une approche binaire de la recherche, à instaurer un fossé entre les centres d'excellence et les autres, sinon les impératifs de la solidarité seront oubliés. Il faudra donc continuer à approfondir cette réflexion.

### **Adrien SCHMITT, CPU**

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'apport de l'Union européenne, à travers le programme cadre, représente 50 % de l'effort consenti au niveau



européen. C'est d'ailleurs le domaine qui bénéficie le plus des crédits européens : dans beaucoup de domaines industriels, c'est plutôt de l'ordre de 20 %.

### **Vincent COURTILOT, directeur de la recherche**

Le paysage Renater, après deux ans et demi de mises en œuvre des décisions ministérielles, n'est plus reconnaissable. Un coup d'accélérateur très net a été donné, permettant un véritable bond en avant des débits. Je ne partage donc pas l'inquiétude dont Pierre Couturier a fait preuve tout à l'heure.

Par ailleurs, je constate avec plaisir que nous travaillons bien dans la même direction et que nous apprenons à travailler dans des structures à géométrie variable. A ma grande surprise, il n'existait pas de coordination au niveau européen, des responsables de la recherche et de la technologie des différents pays. C'est désormais chose faite, depuis six mois, pour les pays les plus importants. Notre première préoccupation a consisté à mettre en place sur des domaines limités des groupes d'experts, en présence, à chaque réunion, d'un représentant de l'ESF et d'un représentant de la Commission européenne. C'est un progrès très important. A Rome au mois de juin et en septembre sous présidence française, nous pourrons sans doute rendre compte des avancées réalisées.

### **Bernard BELLOC, Toulouse 1, Sciences sociales**

En matière de sciences humaines et sociales, nous avons évoqué, dans l'atelier, la nécessité de prendre en compte les coopérations extra-européennes. Les ordinateurs, par exemple, sont identiques à Singapour, en Allemagne ou au Brésil. La politique européenne doit viser à mettre en place non seulement l'espace européen de la recherche, mais aussi un espace de coopération extra-européen. Par exemple, dans le domaine juridique, il est catastrophique que l'Union européenne n'encourage pas davantage la recherche dans les pays latins extra-européens, qui sont pour la plupart des pays de droit écrit : nous laissons ainsi le champ libre à l'influence des pays de *common law*.



## **Premiers éléments de conclusion**

**André LEGRAND**  
**Premier Vice-Président de la CPU**

En juillet dernier, nous avons souhaité, constatant la proximité de la présidence française de l'Union européenne, lancer la réflexion sur des sujets qui nous paraissaient importants, comme les rapports entre la recherche et l'Europe. Le commissaire Busquin nous rappelait hier que la construction d'un espace européen de la recherche n'était pas un objectif des traités et que cet objectif ne pouvait donc être atteint que de manière indirecte. Néanmoins, au cours des dernières décennies, des mesures ont été prises pour faciliter la circulation à l'intérieur de l'Europe des étudiants, des chercheurs, des professeurs, des diplômés (notamment par la reconnaissance mutuelle des diplômes exigés pour exercer des professions réglementées.). D'autres initiatives ont été prises pour encourager les programmes de recherche européens, au premier rang desquels les PCRD. Mais la recherche est encore loin de l'industrie spatiale, de l'agriculture ou du système monétaire, domaines pour lesquels l'Europe constitue un cadre d'élaboration des politiques publiques. Jusqu'où est-il souhaitable d'aller plus loin ?

Nous avons souhaité, en partant de ce constat, réfléchir aux enjeux de la construction européenne, qu'il s'agisse des aspects sociaux ou de la perspective de l'adhésion de nouveaux pays. Nous avons constaté que l'avenir des économies modernes dépendait largement des progrès scientifiques et techniques, ce qui met au centre de la réflexion le développement économique et culturel. Nous avons débouché, de ce point de vue, sur une série de questions touchant à la recherche, à la formation, à la culture et à la cohésion sociale. Pour nous, en effet, la recherche doit être ouverte sur les enjeux économiques et sociaux.

Nous avons également ouvert le débat sur l'extension de la recherche dans des secteurs en situation de malaise, en particulier les Sciences Humaines et Sociales et les Sciences de la Vie et de la Santé. Pour nous, l'Europe doit se préoccuper de ces aspects. Elle doit aussi accorder une place importante à la recherche sur les langues et les civilisations, si tant est que son projet politique s'en préoccupe. Nous avons d'ailleurs constaté que la dimension politique était importante dans les programmes européens. Aussi la recherche pourrait-elle bel et bien devenir l'un des thèmes essentiels de la construction européenne et entraîner des modifications des politiques nationales. Sur ce point, il reste selon nous plusieurs étapes à franchir.

Dans l'immédiat, on constate l'existence de politiques de coordination des politiques nationales, qu'il s'agisse des grandes infrastructures de recherche, de la mobilité des chercheurs ou de l'évaluation de ces derniers. La question essentielle est de savoir dans quels secteurs nous pouvons envisager d'aller au-delà d'une simple coordination pour aboutir à des politiques plus intégrées. Nous avons également insisté sur les problèmes de communication et de réseaux informatiques, sur la facilitation des dépôts de brevets et sur les nécessaires soutiens aux résultats de la recherche. Ces points pourraient constituer les fondements d'une nouvelle politique européenne, même s'il existe des limites dans les documents européens actuellement en discussion qui servent de base au prochain PCRD.

Face à cela, nous pensons qu'il faudra souligner l'insuffisance des relations entre recherche et formation, tant il est vrai que le document européen n'aborde cet aspect que trop partiellement. Il



faudra également souligner le fait que la séparation des fonctions des différents commissaires ou encore les rencontres périodiques se déroulant entre eux sont des initiatives insuffisantes. A la suite des manifestations organisées en France, comme celle de la Sorbonne, et en prévision des réunions à venir, en particulier celle de Prague, il nous semble que les rencontres entre Universités doivent nous permettre d'aller plus loin sur les relations entre recherche et formation.

En outre, certains secteurs de la recherche ne sont pas suffisamment mentionnés dans le document européen, et en particulier les Lettres, les Sciences Humaines et Sociales et les langues. Le document en livre souvent une vision trop réductrice : il s'en sert comme de simples moyens de rendre le progrès scientifique supportable, et non comme des disciplines en tant que telles. En outre, les Universités ne sont jamais citées. Or s'il doit y avoir un développement de la politique de recherche européenne, les Universités doivent y jouer un rôle central. En effet, leurs missions les amènent à prendre en compte les aspects sociaux et culturels, et elles se trouvent au cœur des préoccupations pluridisciplinaires. Il a été également question, dans nos débats, de la création des écoles doctorales.

A votre initiative, il est indiscutable que tous ces points ont progressé au plan national, mais ils doivent à présent progresser au plan européen.

Nous sommes très sensibles à la place que vous accordez aux Universités en matière de recherche pure. Les chercheurs ont d'abord été des étudiants. Par conséquent, leur *cursus* de formation détermine leur manière d'aborder ensuite, dans leur vie professionnelle, leur métier de chercheur. A partir des initiatives gouvernementales qui ont été prises récemment, les Universités souhaitent à présent que leur démarche convergent avec les démarches européennes. Elles tentent d'ailleurs de se structurer à l'échelle européenne, et la nouvelle CRO, comme la Fondation Européenne de la Science, pourraient ainsi devenir des éléments actifs de la politique de recherche européenne. Pour nous, il est également essentiel de placer le projet européen comme faisant intrinsèquement partie du projet professionnel de tout chercheur, ce qui nous amène à évoquer l'ouverture de l'Europe à d'autres pays. Il faut aller plus loin sur ce point.

En définitive, sur toutes ces questions, il nous semble que des perspectives sont actuellement ouvertes au niveau européen. Nous avons d'ailleurs, dans le cadre de la Conférence française des Présidents d'Université, tenté de contribuer à la manière de trouver les meilleures voies pour participer à ce projet européen. Néanmoins, nous pourrions faire mieux en matière de mobilité des étudiants et être plus offensifs dans le cadre de la préparation du prochain PCRD. Nous constatons également qu'en France, et pas seulement dans les Universités, il existe encore trop de réticences pour prendre en compte les facteurs de mobilité dans le développement des carrières.

Dans quelques mois, la France va assurer la présidence de l'Union européenne. Indéniablement, l'action du ministère français de l'Education nationale peut considérablement nous aider à affirmer le rôle et la place des universités françaises au sein de la recherche européenne, à la fois par l'action qu'il mènera dans le cadre de la simplification des procédures, de l'articulation entre les politiques nationales et les politiques européennes et du développement de la mobilité. Surtout, il nous semble que cette présidence française intervient à un moment important dans la construction d'un véritable espace culturel européen, d'où la recherche ne pourra pas être absente. De ce point de vue, Monsieur le Ministre, l'aide que vous apportez au développement de la place des universités en



matière de recherche nous laisse bien augurer de ce que sera l'action de la France dans les mois à venir.



## **Clôture du colloque**

**Claude ALLEGRE**

**Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Technologique**

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Université, vous avez choisi de placer votre colloque sous le thème de la recherche universitaire européenne. Le XXIème siècle sera celui où la matière grise va s'imposer comme la matière première essentielle. La connaissance, l'innovation vont devenir des éléments essentiels de la compétition économique. Les missions multiples des universités les amèneront donc à jouer un rôle croissant dans la société française et européenne. L'université va prendre des formes multiples : Universités localisées, délocalisées ou en réseau, enseignements en salle, en réseau, à distance, par internet... Tout cela est déjà en train de se développer.

J'ouvre d'ailleurs une parenthèse pour rappeler que nous avons développé le réseau Renater, dont le débit atteint aujourd'hui 155 Mbit/s, et bientôt 2 Gbit/s, d'ici la fin de l'année. Nous venons par ailleurs de prendre la décision de doter l'Europe d'un réseau d'un débit de 2,5 Gbit/s. L'enseignement et la recherche européens sont donc bien placés dans la course au développement de la société de communication. On va voir se développer les expériences d'enseignement à distance, les cyber-universités, les cyber-laboratoires, etc. Un nouveau monde s'ouvre. On souhaite que l'Europe ne soit pas absente !

Nos réflexions doivent évidemment tenir compte de la transformation vertigineuse des technologies de l'information et de la communication. En mécanique des fluides, on le sait, la complexité est beaucoup plus grande si les coordonnées ne sont pas stables (référentiel Eulérien versus référentiel Lagrangien). C'est un peu la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Nous avons besoin d'anticiper, tout en sachant que nous n'anticiperons pas forcément ce qui devrait l'être, dans un monde tourbillonnaire. Cela ne doit pas nous dispenser de la réflexion. C'est déjà le cas aux Etats-Unis et ce devra être le cas en Europe : les universités sont le cœur de cette transformation. L'université doit être le lieu où les chercheurs innovent mais aussi le lieu où des étudiants pourront eux-mêmes innover et, très rapidement, dépasser leurs maîtres. Pour ma génération qui a vécu la révolution de la tectonique des plaques, il est parfois délicat de discuter avec des étudiants qui n'ont même jamais étudié la géologie traditionnelle, au point d'en oublier les principes essentiels. Il doit en aller de même pour les cyber-sciences : je veux parler surtout des nanotechnologies, de la bioinformatique ou de la cryptologie. Le phénomène touche en effet toutes les disciplines, mais plus particulièrement les disciplines émergentes.

Pour en revenir à la politique de recherche européenne, je souhaite souligner l'extraordinaire changement d'attitude de la Commission européenne. La politique proposée par Monsieur Busquin marque un virage très net par rapport à la politique menée jusque-là au plan européen. Son projet reprenant 80 % des propositions françaises, nous en tirons un motif de légitime satisfaction, mais le mérite du commissaire va au delà.

En premier lieu, son texte reconnaît la véritable place des programmes européens de recherche : sur le plan financier ils représentent seulement 4 % des programmes de recherche réalisés en Europe. Le document du commissaire Busquin, par une relecture judicieuse du traité de Rome, met l'accent



sur la coordination des politiques de recherche nationale. C'est l'exemple du prion de l'ESB. Tous les pays ou presque mènent déjà des recherches sur ce sujet. Il était donc inutile que la Commission européenne lance un nouveau programme sur ce thème ; il valait bien mieux coordonner les programmes nationaux déjà lancés. Pourtant, pendant des années, la politique bruxelloise a consisté à réunir des ministres et à leur imposer de longues séances d'amendement et de validation du projet de texte préparé par les services de la Commission. Pour la première fois, au cours d'un conseil informel qui s'est tenu à Lisbonne, les ministres de la Recherche ont pu avoir de véritables échanges. Je vous en dirai quelques mots. La coordination des politiques nationales est donc en train de prendre la place qui doit être la sienne. Les programmes européens, quant à eux, ne doivent pas intervenir en substitution mais en complément des programmes nationaux.

A ce stade, je ne suis pas en mesure de vous communiquer la teneur de ce que sera la politique de la présidence française en matière de recherche : pour des raisons diplomatiques aisément compréhensibles, nous attendrons la fin du quatrième mois de la présidence portugaise pour dévoiler nos intentions. Sachez cependant que nous nous inscrirons dans le prolongement de la politique de la présidence portugaise à laquelle je rends hommage. José Gago a été un partenaire efficace et essentiel. J'ai l'intention de vous réunir, à un moment donné, pour préparer la Présidence française de l'Union, après que notre pays aura annoncé ses intentions.

Pour moi, d'une manière générale, la recherche doit être soumise à quelques principes simples. En premier lieu, l'une des grandes difficultés de la définition d'une politique de recherche est de trouver l'équilibre entre la recherche libre, dont le cœur est l'Université, et la recherche se basant sur des programmes correspondant à des actions demandées par la société ou s'inscrivant dans une perspective scientifique globale dont les organismes nationaux consacrés à la recherche doivent être le cœur.

En second lieu, il faut être attentifs à l'évaluation. La France apparaît comme un pays spécialiste en la matière, mais elle peine à faire des évaluations comparatives, qui consistent notamment à classer les départements universitaires en catégories. De fait, nous produisons des rapports d'évaluation si abscons et nuancés que seuls des experts savent s'y retrouver. Voilà pourquoi je me prononce en faveur de l'auto-évaluation. Je vous recommande tout particulièrement de faire appel à des intervenants extérieurs pour ce faire, et j'aimerais attirer votre attention sur le fait que vous devriez consacrer 7 à 8 % de vos budgets de recherche à cet effet. Vous verrez que les grands groupes industriels en font autant. C'est très important. Vous devez savoir sans fard, quel est le niveau de la recherche de votre université.

En troisième lieu, il faut favoriser, je le crois, le transfert des résultats de la recherche vers l'économie, les entreprises et la création de richesses. J'y accorde une grande importance. De ce point de vue, je pense que le rôle de l'Université a connu une grande mutation dans ce domaine. Depuis Alexandre de Humboldt, le rôle de l'Université était à la fois de créer et de diffuser le savoir. Aujourd'hui, son rôle s'étend à la recherche, à la diffusion du savoir, mais aussi à l'essaimage économique. Depuis mon arrivée, j'ai progressivement réduit les subventions que l'Etat versait aux grands groupes industriels pour les rediriger vers les PME-PMI. En effet, selon moi, les grands groupes doivent être capables de financer leur propre recherche. J'ai donc réduit cette manne et j'ai encouragé, dans le même temps, les réseaux d'innovation technologique et les futurs CNRT à mener une coopération entre recherche publique et privée. Mais j'insiste sur le fait que cette recherche doit être bénéficiaire pour les deux parties : entreprise et recherche publique. Les universités et les organismes de recherche doivent veiller à ce qu'il en soit ainsi et être très attentifs



à la propriété intellectuelle. Nous devons favoriser tout à la fois l'indépendance intellectuelle universitaire et la coopération concomitante avec le monde industriel. L'avenir est dans le maintien de cet équilibre.

Je vous ai dit que la subsidiarité devrait être, d'après moi, l'un des principes essentiels de l'action européenne, et qu'une concentration des moyens devrait s'opérer dans les domaines où les pays ne peuvent agir seuls. Les programmes européens peuvent donc servir de catalyseurs de la coordination entre les Etats. Dans le rapport du commissaire Busquin, il est dit que les investissements destinés aux grands équipements, rapportés à la richesse nationale, sont plus importants dans chaque pays européen pris isolément qu'aux Etats-Unis, et ce, par la simple absence de coordination. Nous devons donc avancer en la matière.

Un autre aspect de cette coopération réside dans la notion de géométrie variable. Il faut faire évoluer la disposition européenne en la matière, qui fait reposer toute décision sur le principe de l'unanimité des 15. Or si nous avons déjà du mal à travailler à 15, qu'en sera-t-il à 25 ? Il y a là un vrai danger pour la recherche. En effet, si le vote unanimiste s'avère utile dans beaucoup de domaines, il conduit, dans le domaine de la science, à niveler la recherche vers le bas. Si l'on agit de la sorte en Europe, nous ferons baisser le niveau de notre recherche. De plus, les différents pays européens ont des approches différentes dans ce domaine.

Dans son document, le commissaire Busquin a évoqué la naissance de centres d'excellence. J'ai reçu, pour ma part, de nombreuses lettres d'élus prêts à en accueillir. Mais l'excellence ne se décrète pas, et cette technique consistant à définir des centres d'excellence européens *a priori* me paraît difficile à mettre en œuvre. Je préfère encouragement leur émergence.

En outre, l'idée a été avancée d'un *benchmarking*. Il s'agit de définir des critères de mesure pour évaluer la recherche. Mais au lieu de fabriquer de nouveaux indices, il vaudrait peut-être mieux s'accorder avec les indices de l'OCDE, en contribuant à les harmoniser et à les rendre plus pertinents qu'ils ne le sont actuellement. Il est vrai que nous devons avoir des critères de mesure en matière de recherche, mais encore faut-il en trouver qui soient pertinents.

Par ailleurs, j'observe que la proposition d'une augmentation des crédits pour la mobilité recueille actuellement l'unanimité. Nous proposerons d'aller plus loin et d'aboutir à un co-financement. Ainsi, les bourses européennes pourraient être financées par les Etats à 50 % dans les grands pays, et seulement à 20 % dans les pays européens les plus petits. En outre, nous avons obtenu que dorénavant, la moitié des bourses soit distribuée directement par les pays.

En matière d'innovation, nous devons faire face à des problèmes considérables : le coût des brevets, la nécessité de mettre en place des brevets européens. Il faut notamment s'attaquer au problème du délai de grâce. Aux Etats-Unis, lorsque l'on fait une publication scientifique, on a trois mois pour prendre un brevet. Cela permet aux chercheurs de savoir si leurs recherches sont susceptibles d'intéresser les industriels. En France, une fois la publication faite, on ne peut plus déposer de brevet. Comme le dépôt d'un brevet coûte cher, les chercheurs y regardent évidemment à deux fois. Malgré la diversité des situations en Europe – en Allemagne, les brevets dépendent du ministère de la Justice, au Royaume-Uni, du département du Commerce, etc. – nous pensons néanmoins aboutir rapidement à une solution sur ces problèmes de brevets. Nous y travaillons.



Nous devons également encourager la création d'entreprises innovantes. Nous avons déjà organisé, au plan français, un concours de création d'entreprise innovante, auquel 75 chercheurs ont participé. Je souhaite qu'un tel concours puisse maintenant être organisé au plan européen. Surtout, il faut créer les conditions permettant de simplifier les échanges croisés de capital-risque.

Par ailleurs, plusieurs colloques seront organisés, au cours de la présidence française, auxquels je souhaite que les universités françaises puissent contribuer efficacement. Initialement réservés aux ministres, ces colloques devraient finalement être ouverts aux parlementaires et aux chercheurs. Par ailleurs, j'ai émis l'idée de réunir les 200 jeunes chercheurs européens les plus innovants, dans toutes les disciplines\_ une sorte de Junior Académie Européenne\_ pour les consulter sur les programmes européens et la manière dont les politiques de recherche sont menées en Europe. Là encore, il faudra que les universités fassent connaître les noms des chercheurs susceptibles de participer à cette initiative.

J'ai maintes fois eu l'occasion de dire que la recherche, en France et en Europe, devait être organisée autour des pôles universitaires. Les ministres de la Recherche européens sont désormais unanimes sur ce point. Il ne s'agit pas de placer la recherche sous la coupe des universités. Mais l'on sait, et l'exemple américain le prouve, que les laboratoires sont d'autant plus performants qu'ils entretiennent des liens étroits avec l'université. Il existe déjà des laboratoires associés. Mais il faut encore approfondir la réflexion sur ce point. Tout le monde y a intérêt.

Pour terminer, j'ai déjà dit à Monsieur Busquin que je souhaitais qu'il donne les moyens aux présidents d'université européens d'agir de manière autonome. Votre système français d'élection des présidents de la Conférence des Présidents me semble un obstacle avec la présence très active des Français dans ces instances européennes. Je vous le dis amicalement, je ne souhaite évidemment pas vous donner d'instructions, mais vous inciter à mettre en place une organisation qui permette à certains d'entre vous de s'impliquer pleinement dans l'organisation des présidents d'universités européennes, aux côtés des Allemands, des Anglais, des Italiens et des Espagnols. Peut-être si le Président de la Conférence était un Président sortant cela serait plus facile ? C'est à vous de voir.

Les moyens des universités françaises sont encore insuffisants. Nous avons consenti de gros efforts pour améliorer la situation sociale des étudiants et le logement des étudiants (10 milliards dans le plan U3M). Mais les universités doivent encore être dotées de moyens supplémentaires. Plusieurs pistes peuvent être envisagées. Je ne suis pas opposé à l'exonération fiscale de dotations que recevraient les universités de la part des entreprises, sans remettre en cause leur autonomie. Je ne suis pas non plus opposé à un financement partiel par les droits d'inscription, sujet qui fait actuellement débat dans d'autres pays européens. Mais je ne souhaite pas pour ma part que les droits d'inscription constituent une partie dominante du financement des universités. Je suis attaché au service public d'enseignement supérieur, partie intégrante du Welfare state.

Je vous remercie de m'avoir invité à ce colloque. Nous nous retrouverons dans quelques semaines pour préparer la Présidence française de l'Union, lorsque je pourrai détailler davantage les axes techniques de notre action.